

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : monsieur Dimitri KRAJEWSKI

n° 07.12.5.10

**Finances**  
**Convention d'adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion  
du Nord Pôle Santé au Travail**

Monsieur le Président rappelle que la commune avait adhéré au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion du Nord (CDG 59), par délibération du 7 avril 2021.

Ce service de prévention a pour but de mettre à disposition des collectivités adhérentes une équipe pluridisciplinaire, dans le cadre de l'obligation faite aux employeurs publics de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents.

Le conseil d'administration du CDG 59 a modifié son offre de prévention ainsi que ses conditions financières d'adhésion. Les dispositions reprises dans la convention entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après avis favorable :

- du comité technique paritaire (CTP) en date du 23 novembre 2022 ;
- de la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique en date du 29 novembre 2022 ;

Monsieur le Président propose au conseil municipal :

- ▶ d'adhérer à la nouvelle convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère aux propositions de Monsieur le Président.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Dimitri KRAJEWSKI.

Pour extrait conforme,  
Le Président,